



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Solopol GFX

Cette FDS n'est pas obligatoire au titre du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 et est fournie à titre d'information uniquement.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Solopol GFX
Numéro du produit GPF3LEURO

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur SC Johnson Professional GmbH
Mies van der Rohe Business Park
Gebäude B1
Girmesgath 5
D-47803 Krefeld
Deutschland
+31 13 456 1915
info.probnl@scj.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Non applicable.
Numéro d'appel d'urgence national Numéro d'appel d'urgence: Centre antipoisons Belge : 070 245 245 (à partir du Luxembourg : 8002-5500)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non Classé

Remarques d'étiquetage Ce produit cosmétique est régi par la réglementation CE n°1223/2009 (telle que modifiée), et est donc exempté de la création d'une Fiche de Données de Sécurité du règlement CE n°1907/2006 (telle que modifiée). Il est également exempté de règles relatives à l'étiquetage et la classification et l'emballage du règlement CLP (CE) N° 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Solopol GFX

INCI	AQUA (WATER), ZEA MAYS (CORN) KERNEL MEAL, OLEA EUROPAEA (OLIVE) SEED POWDER, SODIUM LAURETH SULFATE, SULFATED CASTOR OIL, CAPRYLOYL/CAPROYL METHYL GLUCAMIDE, DISODIUM LAURETH SULFOSUCCINATE, GLYCERYL OLEATE CITRATE, OLEIC ACID, CITRIC ACID, SODIUM BENZOATE, XANTHAN GUM, PARFUM (FRAGRANCE)
------	--

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Non pertinent. Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Non pertinent.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Aucun symptôme particulier connu.
Ingestion	Aucun symptôme particulier connu.
Contact cutané	Aucun symptôme particulier connu.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière.
-----------------------------	-------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
--------------------------------	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux	Pas de produits de décomposition dangereux connus.
----------------------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.
---	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter le contact avec les yeux.
---------------------------	----------------------------------

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées.
---	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Solopol GFX

Méthodes de nettoyage Rincer le déversement à grandes eaux. Éviter la contamination des bassins et cours d'eau en lessivant l'eau. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Éviter le contact avec les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stable à température ambiante normale.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants Valeurs indicatives selon la Directive 91/322/CEE de la Commission.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Non pertinent.

Protection des yeux/du visage Non pertinent.

Mesures d'hygiène Non pertinent.

Protection respiratoire Aucune recommandation particulière.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide visqueux.

Couleur Brunâtre.

Odeur Fragrance.

pH 4-5

Solubilité(s) Miscible à l'eau.

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Solopol GFX

Possibilité de réactions dangereuses Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Information générale "Formule déclarée sûre à l'utilisation par un toxicologue par une évaluation de la sécurité produit selon la Réglementation Européenne des Produits Cosmétiques et d'Hygiène corporelle (CE) n° 1223/2009(telle que modifié).
Selon les connaissances actuelles sur les propriétés des composants de la formule, des effets nefastes ne devraient pas se produire sur la santé humaine dans des conditions normales d'utilisation. L'analyse des données des réclamations clients confirme que le produit est sûr à l'utilisation." Les résultats du Patch Test de 48 heures démontrent que le produit est "non-irritant".

Inhalation Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Solopol GFX

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Indications de transport routier Non classé

Indications de transport ferroviaire Non classé

Indications de transport maritime Non classé

Indications de transport aérien Non classé

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Solopol GFX

Législation UE

Ce produit cosmétique est régit par la réglementation CE n°1223/2009 (telle que modifiée), et est donc exempté de la création d'une Fiche de Données de Sécurité du règlement CE n°1907/2006 (telle que modifiée). Il est également exempté de règles relatives à l'étiquetage et la classification et l'emballage du règlement CLP (CE) N° 1272/2008.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision Révision de formulation.

Date de révision 13-01-23

Révision 5

Remplace la date 23-04-21

Numéro de FDS 21623

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.